

AVRIL 2025

# CLIS DE FESSENHEIM

LES PROCHAINES ÉTAPES DU DOSSIER DE DÉMANTÈLEMENT ET DES  
DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉS

# ÉLABORATION DU DÉCRET

## ➤ UNE INSTALLATION EN DÉMANTÈLEMENT EST ENCADRÉE PAR :

- Un décret (acte ministériel), prescrivant notamment le délai (maximal) et l'état final (minimal). Texte de portée assez générale
- Une décision de l'ASNR encadrant le démantèlement
- Deux décisions de l'ASNR encadrant les rejets et prélèvements d'eau
- Les règles générales d'exploitation (RGE) de l'exploitant, faisant l'objet d'une approbation par l'ASNR
- Le plan d'urgence interne (PUI) de l'exploitant, faisant l'objet d'une approbation par l'ASNR

## ➤ ÉLABORATION DU DÉCRET (ÉCHÉANCE DE PUBLICATION ATTENDUE : DÉBUT 2026)

- L'ASNR rédige pour le compte du ministère un avant-projet de décret accompagné d'un rapport. Livrable actuellement en cours d'approbation à l'ASNR
- À partir de cet avant-projet de décret, et suite à consultation de l'exploitant, le ministère produit un projet de décret
- Il saisit ensuite l'ASNR pour qu'elle émette un avis sur ce projet de décret. L'ASNR a un délai de deux mois pour rendre son avis
- Le collège de l'ASNR proposera à la CLIS et à l'exploitant d'être auditionnés avant l'émission de l'avis. Échéance prévue T3 2025
- Le décret fixe les grandes lignes du démantèlement, qui seront précisées par les décisions de l'ASNR

# DÉCISIONS DE L'ASNR

## ➤ DÉCISIONS ENCADRANT LES REJETS ET PRÉLÈVEMENTS D'EAU

- Instruction en cours par les services de l'ASNR
- La CLIS ainsi que le préfet recevront ces projets de décision accompagnés d'un rapport de présentation (transmission attendue T3 2025)
- La CLIS aura trois mois pour faire part de ses observations
- Ces projets de décision feront l'objet d'une consultation du public sur le site de l'ASNR pendant 15 jours
- Entrée en vigueur des décisions attendues début 2026

## ➤ DÉCISION ENCADRANT LE DÉMANTÈLEMENT

- Projet de décision qui sera soumis au collège de l'ASNR en même temps que l'avant-projet de projet (avril 2025)
- Ce projet de décision fera l'objet d'une consultation du public sur le site de l'ASNR pendant 15 jours
- Cette décision peut par exemple permettre d'encadrer les opérations majeures du démantèlement, la phase d'assainissement, le calendrier global du démantèlement, etc.